



**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)
Année universitaire 2022-23**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 14/08/2019

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président d'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

Professeur Thomas CLUZEAU

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Clinique
UE Sciences infirmières et pratique avancée
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie
UE Langue vivante
UE Méthodes de travail
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles
UE Santé Publique
UE Recherche
UE Stage

M. MIRA – Pr DARMON
Mme CASTELLO – Pr CLUZEAU
Mme BARRAYA – Pr CLUZEAU
Mme FRANKLIN-LANDI – Pr CLUZEAU
M. MIRA – Pr CLUZEAU
Mme CASTELLO – Pr CLUZEAU
Pr PRADIER
Dr BRIGNON
Pr CLUZEAU – Mme IVALDI

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 24/10/22

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr Patrick Baqué

